

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS  
POUR LA COMMUNICATION DU CHÂTEAU DE BAC-SAINT-MAUR  
SUR LE SITE MARIAGES.NET POUR UNE DUREE D'UN AN

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société Wedding Planner (mariages.net), au regard du prix et des prestations proposées ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société Wedding Planner (S.L.U., CIF B-65189599, Avda. Alcalde Barnils, 64-68, A 4a, 08174 Sant Cugat dl Vallés – Barcelone - Espagne) un devis relatif à la communication du Château de Bac-Saint-Maur sur le site Internet « mariages.net », pour un an à compter du 27 octobre 2024, d'un montant de 6.740 € HT.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 19 septembre 2024

DEC 2024\_135



Le Maire  
Claude THOREZ